

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200929-13	<u>Séance du 29 septembre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de septembre le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30 septembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 septembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : OBTENTION ET ACHAT DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au titre de la loi de Programme n°2005-781 du 13 juillet 2005, modifiée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France dite loi POPE, les distributeurs d'énergies sont contraints de réaliser des économies d'énergie (appelés « Obligés »).

La société CTR-OFEE est un acteur Obligé en vertu de l'article L. 221-1 du code de l'énergie, c'est à dire astreint à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie.

Les Obligés peuvent se libérer de leur obligation soit en réalisant, directement ou indirectement, des économies d'énergie, soit en acquérant des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) obtenus par d'autres opérateurs.

Ainsi, afin de remplir ses obligations au titre de la loi, l'ACHETEUR (CTR-OFEE) souhaite acheter des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) au VENDEUR (Mairie de Seloncourt) dans le cadre du présent contrat.

Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune de Seloncourt et la société CTR-OFEE, 16 boulevard Garibaldi, 92 130 Issy Les Moulineaux.

Il est proposé d'approuver la convention établie entre la Commune de Seloncourt et l'entreprise CTR-OFEE, relative à l'achat des Certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux réalisés par la Commune.

La Commission Voirie, réunie le 14 septembre 2020, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par....**

- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention entre la Commune et l'entreprise CTR-OFEE jointe à la délibération et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 29 septembre 2020

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET